



Relation sexuel au sein de l'entreprise

Par **gagnon**, le **18/12/2010** à **19:10**

Bonjour,rnrnIl y a 13 mois, j'ai eu une relation sexuelle avec mon supérieur hiérarchique dans les locaux de mon entreprise. Je précise que j'étais consentant.rnDepuis je vis dans l'angoisse que le directeur l'apprenne. Quels sont les risques encourus s'il venait à l'apprendre ?rnMerci pour votre aide

Par **corima**, le **18/12/2010** à **19:54**

Vous ne risquez rien, c'est entre vous et lui et je ne vois pas comment votre supérieur pourrait être au courant si ni l'un ni l'autre n'en parlez. rnSurtout que c'est 13 mois en arrière, vous ne risquez pas d'être pris en flagrant délit de galipettes au lieu de travailler.

Par **P.M.**, le **18/12/2010** à **20:50**

Bonjour,rnLui seul le sait et on se demande bien comment il pourrait l'apprendre mais de plus, je vous propose cette décision de la Cour de Cassation :rn[citation]Attendu, cependant, que chacun a droit au respect de sa vie privée ; qu'il en résulte qu'il ne peut être procédé à un licenciement pour une cause tirée de la vie privée du salarié que si le comportement de celui-ci a créé un trouble objectif caractérisé au sein de l'entreprise ;rnQu'en statuant comme elle l'a fait, sans avoir caractérisé le trouble objectif causé par le comportement de M. Le X... au sein de l'entreprise[/citation]rn[Arrêt 04-41206](#)